

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21 septembre 2010 un avenant à la note d'information relative à l'augmentation de capital de la banque Centrale Populaire (BCP) réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

Cet avenant modifie les dispositions relatives aux conditions de cession des actions BCP acquises par le personnel du CPM dans le cadre de l'opération susmentionnée, et contenues dans la note d'information visée par le CDVM le 12 août 2010 sous la référence VI/EM/027/2008.

Outre sa publication dans un journal d'annonces légales, l'avenant à la note d'information visé par le CDVM est remis ou adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande. Il est, en outre, tenu à la disposition du personnel au siège de BCP et à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, il sera disponible sur le site du CDVM:

www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 22

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/037/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières